



Parcours économie et gestion

Semestre 2

Groupes A & C

**Ch1. Les règlements par effets de
commerce : L'endossement &
l'escompte**

Animé par :

El Mehdi KERRAOUS

Professeur Universitaire

Docteur ès Sciences de Gestion

L'endossement des effets de commerce

- ▶ L'endossement d'un effet de commerce c'est inscrire et signer au dos de l'effet de commerce la phrase suivante : « Veuillez payer à l'ordre de M la somme de ».
- ▶ L'endossement permet au détenteur d'un effet de commerce de régler ses dettes en transférant cet effet de commerce au profit de son créancier.
- ▶ Tout effet de commerce est transmissible par voie d'endossement. Il peut même être transmis à l'ordre du tireur, tiré ou tout autre personne. Ces derniers peuvent également endosser l'effet de commerce à nouveau.

L'endossement des effets de commerce

- ▶ Une opération d'endossement fait intervenir les acteurs suivants :
 - L'endosseur : Il s'agit de la personne qui a transféré la propriété de l'effet ;
 - L'endossataire : il s'agit du bénéficiaire de l'endossement ;
 - Le signataire : il s'agit du client qui a signé l'effet au départ.
- ▶ La comptabilisation de l'endossement des effets de commerce s'effectue de la manière suivante :
 - Chez l'endosseur : il faut débiter le compte fournisseurs (4411) et créditer le compte clients – effets à recevoir (3425) ;
 - Chez l'endossataire : il faut débiter le compte clients – effets à recevoir (3425) et créditer le compte client (3421) ;
 - Chez le signataire : aucune écriture n'est nécessaire pour cette personne.

Application n°5

- ▶ Le 17/2, l'entreprise ALAMAN tire une traite de 16.000 dhs sur son client SAID au 30/04 qui l'accepte le jour même.
- ▶ Le 15/3, l'entreprise ALAMAN endosse la traite tirée sur Aziz le 17/2 en faveur de son fournisseur HAMID, pour régler une dette d'un même montant et avec la même échéance.
- ▶ T.A.F : Comptabiliser les écritures nécessaires dans les journaux des acteurs concernés (endosseur, endossataire, signataire).

Solution de l'application n°5

Comptabilisation chez ALAMAN (endosseur):

- ▶ 1^{ère} étape : enregistrement de l'opération de création de la traite :

| | | | | |
|------|-----------------------------|-------|---------|--------|
| | | 17/02 | | |
| 3425 | Clients – effets à recevoir | | 16 000 | |
| 3421 | | | | 16 000 |
| | | | Clients | |

- ▶ 2^{ème} étape : enregistrement de l'opération d'endossement de la traite :

| | | | | |
|------|--------------|-------|-----------------------------|--------|
| | | 15/03 | | |
| 4411 | Fournisseurs | | 16 000 | |
| 3425 | | | | 16 000 |
| | | | Clients – effets à recevoir | |

Solution de l'application n°5 (suite)

Chez le client SAID (le signataire) :

On comptabilise seulement l'opération de création de la traite

| | | | | | |
|------|--------------|-------|-------------------------------|--------|--------|
| | | 17/02 | | | |
| 4411 | Fournisseurs | | | 16 000 | |
| 4415 | | | Fournisseurs – effets à payer | | 16 000 |

Chez le bénéficiaire Hamid (l'endossataire) :

On comptabilise seulement l'opération d'endossement de la traite

| | | | | | |
|------|-----------------------------|-------|---------|--------|--------|
| | | 15/03 | | | |
| 3425 | Clients – effets à recevoir | | | 16 000 | |
| 3421 | | | Clients | | 16 000 |

L'escompte des effets de commerce

- ▶ L'escompte des effets de commerce est une opération par laquelle un détenteur d'un effet de commerce mobilise (encaisse) la créance relative à cet effet avant son échéance.
- ▶ Il s'agit de vendre son effet de commerce à un banquier avant son échéance et recevoir la valeur nominale de cet effet diminuée des agios.
- ▶ Les agios sont composés des :
 - Intérêts (l'escompte) : il s'agit de l'intérêt de l'argent avancé par le banquier ;
 - commission : il s'agit de la rémunération du service rendu par le banquier ;
 - TVA : il s'agit de la TVA sur le total des agios H.T (10%).

L'escompte des effets de commerce

- ▶ La comptabilisation de l'escompte des effets de commerce passe par les 3 étapes suivantes :
 - 1^{ère} étape : la remise à l'escompte : aucune écriture n'est nécessaire ;
 - 2^{ème} étape : la réception des bordereaux d'escompte :
 - ✓ On débite les comptes suivants :
 - Banque (5141) : avec la valeur nette (Valeur nominale de l'effet escompté – agios TTC).
 - Intérêts bancaires sur opérations de financement (63115) : avec le taux d'intérêt qui s'applique à la valeur nominale de l'effet escompté (et transformé selon le nombre de jours) ;
 - Services bancaires (6147) : avec le montant relatif à la commission bancaire ;
 - Etat tva récupérable sur charges (34552) : avec le montant relatif à la TVA sur les agios H.T.
 - ✓ Et on crédite le compte suivant : Crédits d'escompte (5520) avec la valeur nominale de l'effet de commerce escompté.
 - 3^{ème} étape : l'échéance de l'effet : on débite le compte crédits d'escompte (5520) et on crédite le compte clients – effets à recevoir (3425).

Application n°6

- ▶ Le 20/01, l'entreprise « SYSTÈME » a remis à l'escompte à son banquier une lettre de change de 14 000 dhs tirée sur sa cliente « HAYAT » et qui a une date d'échéance au 20/03.
- ▶ Le 22/01, l'entreprise « SYSTÈME » reçoit de son banquier le bordereau d'escompte avec les conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : 8% ;
 - Commission : 45 dhs (HT) ;
 - TVA : 10%.
- ▶ T.A.F : Comptabiliser les écritures nécessaires dans le journal de l'entreprise « SYSTÈME ».

Solution de l'application n°6

- ▶ N.B : le taux d'intérêt de 8% est annuel. Donc, il faut calculer le nombre de jours de l'escompte.

Janvier : du 20/01 (date de remise à l'escompte) au 31/01 (fin du mois) : 11 j
 Février : du 01/02 (début du mois) au 28/02 (fin du mois) : 28 j
 Mars : du 01/03 (début du mois) au 20/03 (échéance de l'effet) : 20 j
 TOTAL : **59j**

▶ Bordereau d'escompte :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Valeur nominale (1) = | 14 000 |
| Intérêt (14 000 x 8% x 59/360) = | 183,55 |
| Commission = | 45 |
| Total agios (HT) = (183,55 + 45) = | 228,55 |
| TVA/agios (10%) = (228,55 x 10%) = | 22,85 |
| Agios TTC (2) = (228,55 + 22,85) = | 251,40 |
| Montant net (à encaisser) (1) – (2) = | 13 748,60 |

- ▶ 1^{ère} étape : pour la remise à l'escompte au 20/01 aucune écriture n'est nécessaire
- ▶ 2^{ème} étape : la réception du bordereau d'escompte au 22/01 :

| | | 22/01 | |
|-------|---|-----------|--|
| 5141 | Banques | 13 748,60 | |
| 6147 | Services bancaires | 45 | |
| 63115 | Intérêts bancaires et sur op de financ. | 183,55 | |
| 34552 | Etat Tva Recup/charges | 22,85 | |
| 5520 | Crédits d'escompte | 14 000 | |

- ▶ 3^{ème} étape : échéance de l'effet au 20/03 :

| | | 20/03 | |
|------|-----------------------------|--------|--|
| 5520 | Crédits d'escompte | 14 000 | |
| 3425 | Clients – effets à recevoir | 14 000 | |